

Arrêté de nomination des membres du Conseil des hôpitaux de l'Établissement hospitalier multisite cantonal (EHM) pour la période de législature 2006 à 2009

Le Conseil d'Etat de La République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'Établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM), du 30 novembre 2004;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la santé et des affaires sociales,

arrête:

Article premier En vertu des articles 37 et 38 LEHM, sont nommés membres du Conseil des hôpitaux, pour la période législative 2006 à 2009, les personnes suivantes:

- Madame Nathalie Fellrath
- Madame Marie-Luce Jerabeck
- Monsieur Jean-François Béranek
- Monsieur Pierre-Yves Bilat
- Monsieur Danilo Bonadei
- Monsieur Blaise Courvoisier
- Monsieur Claude Dubois
- Monsieur Walter Gusmini
- Monsieur Laurent Kurt
- Monsieur Patrick Monnier
- Monsieur Bernard Ryser
- Monsieur Daniel Perdrizat
- Monsieur Adrien Simon-Vermot
- Monsieur Jean-Marc Terrier
- Monsieur Antoine Wildhaber

Art. 2 ¹Le présent arrêté, qui annule et remplace celui du 27 septembre 2006, entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 13 décembre 2006

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
S. PERRINJAQUET

Le chancelier,
J.-M. REBER